31e ANNEE N° 2830 PARAIT LE SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire, à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre

QUESTION DU JOUR.

L'AMENAGEMENT DE LA DURANCE

Mon dernier article sur l'aménagement de la Durance laissait prévoir le dépôt très prochain, si non imminent, d'une proposition de loi tendant à assurer cet aménagement.

J'ai déposé cette proposition de loi. Elle est entièrement conforme aux indications précédemment données à mes lecteurs ; elle vise l'aménagement complet de la rivière, au triple point de vue des forces motrices, des emplois agricoles et de la securités des rivières, de manière à donner à la fois satisfaction aux besoins généraux du pays, à ceux de l'agriculture régionale et aux vœux maintes fois exprimés par les populations riveraines, trop souvent victimes des crues désastreuses du grand cours d'eau provençal.

La proposition a été envoyée à la commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'aménagement du Rhône. Ce renvoi à une commission déjà constituée. et complètement familiarisée avec ces sortes de questions, offre de grands avantages : il évite les pertes de temps qu'eût entraînées la nomination d'une commission spéciale, et il établit une unité de vues très désirable dans l'examen des deux aménagements, qui offrent entre eux de grandes analogies et se complètent mutuellement.

Dans un cas comme dans l'autre, le but poursuivi est de réaliser un gros aménagement de force motrice, qui aide puissamment à vaincre les difficultés de toute nature dues à la pénurie de combustible. L'aménagement de la Durance offre, à cet égard, un intérêt comparable à celui du Rhône, puisqu'il permet d'obtenir un complément d'énergie de quatre cents cinquante mille kilowatts, alors que le Rhône, aménagé suivant le projet de loi du gouvernement, en fournira 525.000.

La mise en œuvre des forces motrices de la Durance est d'ailleurs beaucoup plus aisée que celle des forces motrices du Rhône : toutes les études sont faites, les projets sont établis, il existe même dans la Durance plusieurs usines hydro-électriques qui, dès le jour où le débit de la rivière sera régularisé, verront immédiatement leur production d'énergie s'accroître dans une large mesure ; les travaux de captation à effectuer en Durance sont enfin relativement peu importants. La situation est autre pour le Rhône ; et tout indique que l'énergie de la Durance sera prête l'ongtemps avant celle du fleuve, ce qui est d'une importance capitale, étant donné l'urgence reconnue de porter remède aux difficultés du temps présent.

Pour la Durance comme pour le Rhône, l'aménagement des forces motrices procurera les recettes qui permettront d'effectuer les grands travaux d'utilité gédérale, qu'il ne saurait être question aujourd'hui d'assurer par un emprunt d'Etat ni par prélèvement sur les ressources ordinaires du budget. A ce point de vue, il y a un parallélisme évident entre l'endiguement de la Durance, appliqué à la défense des rives contre les crues, et la création des chenaux latéraux au Rhône, qui serviront à la fois à améliorer la navigation et à régulariser le cours du fleuve.

Il y a un parallélisme non moins frappant entre les aménagements d'utilité purement agricole, qui aboutiront de part et d'autre à un puissant développement des cultures provençales, obtenu par une large extention simultanée des irrigations et des pompages électriques. Mais ici encore, les travaux nécessaires pourront être réalisés plus promptement et à de moindres frais pour la Durance, parce qu'ils seront moins importants.

Tout permet donc de penser que la commission de l'aménagement du Rhône accueillera favorablement la nouvelle proposition de loi et pourra rapidement conclure à son adoption. Si, comme j'en ai le ferme espoir, cette prévision se réalise, les populations intéressées et le pays tout entier ne tarderont pas à recueillir les bienfaits de cette œuvre éminemment utile ; car les travaux pourront, en peu d'années, être menés à bonne fin.

J. PERCHOT.

RUBRIQUE DES MUTILÉS

Le Président de l'Amicale des Mutilés est heureux d'informer les membres adhérents à cette association, que satisfaction vient de leur être donné sur un point d'une importance extrême par M. Maginot, ministre des Pensions.

Voici le texte de la circulaire 2050 A D, que M. le ministre des Pensions, en date du 12 octobre, vient d'adresser aux intendances et sous-intendances.

Circulaire relative à l'application de l'article 7 de la loi du 31 mars 1919.

« Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 7 de la loi du « 31 mars 1919. Dans un délai maximum « de quatre ans, à dater du point de départ « légal, fixé dans les conditions indiquées « dans l'article 2. La situation du pensionné « temporaire doit être définitivement fixé, « soit par la conversion de la pension temporaire en pension définitive, soit par la « suppression de toute pension, sous réserve « toute fois de l'application de l'article 68 « de la présente loi.

« Il est donc indispensable que toutes « dispositions soient prises pour que tous « les anciens militaires qui ont passé devant « une Commission Médicale depuis moins « de quatre ans au moment de la publication « de la presente circulaire et qui sont actuellement titulaires d'une pension temporaire « soient visités sans délai.

« Au contraire, les anciens militaires qui « sont actuellement titulaires d'une pension « temporaire d'invalidité dont le point de « départ légal remonte à quatre ans révolus « ou à plus de quatre années ont un droit « acquis à une pension définitive et de ce « fait non plus de visite à passé.

« Pour le Ministre et par son ordre,
« Le Directeur de la Liquidation des Pensions,
« ZAIGUE. »

LE BROUILLARD

Plus que le froid, le brouillard est pour les asthmatiques et catarrheux une cause d'accès douloureux et prolongés. On prévient ces crises en faisant usage de la Poudre Louis Legras. Ce remède merveilleux, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, le catarrhe et la toux des bronchite chronique. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139. Bd. Magenta, à Paris.

Chronique Locale

SISTERON

Adjudications. — Il est rappelé au public que demain dimanche à 2 heures du soir auront lieu les adjudications suivantes :

Droits de pesage et mesurage sur la mise à prix de 1000 francs.

Droits d'abatage sur la mise à prix de 1500 francs.

Droits de place et parcage sur la mise à prix de 1500 francs.

Mise en ferme du Balayage public sur la mise à prix de 8000 francs et que ces droits seront adjugés pour une période de 3 années (1921-1922-1923).

Avis. — Par suite de l'accroissement de la consommation du tourteau alimentaire pour les animaux, un certain nombre d'agriculteurs se plaignent de ne point trouver dans le commerce les quantités dont ils ont besoin. Il est porté à leur connaissance que les syndicats agricoles de Manosque, de Digne, d'Oraison, de Forcalquier et Sisteron pourront les leur fournir. Au cas où un de ces Syndicats serait momentanément démuni, ils n'auront qu'à s'adresser au syndicat de Manosque.

Le prix du lait. — Nos aimables laitières ont décidé qu'à partir du 1e décembre le prix du lait serait porté de 1 fr. à 1 fr. 20 le litre. Nous voulons bien croire que les raisons qu'invoquent les laitières pour majorer leur prix sont valables et qu'elles ont, au préalable, prévenu M. le maire de cette décision.

A titre d'indication disons que le lait se vend 1 fr. à Gap et 0,85 à Digne. Dire que la baisse s'avance !..

=o=

Syndicat du Bâtiment. — Samedi 4 décembre à 8 h. 30 du soir, Réunion de tous les membres, questions diverses et cotisations de novembre. Le Secrétaire.

L'Etoile Alpine, rue de la Mission. — Mardi 7 décembre à 8 h. 30 précises LES KERNEVELL, audition-concert des compositions du célèbre compositeur Fernand Kernevell 1r prix du conservatoire. Interprétation d'œuvres inedites par Loïe Kernevell, assisté de Jehan Kernevell dans ses créations. Spectacle amusont. Immense succès Voir affiches et programmes. Cartes, Bazar Parisien. Prix des places, chaises, 3 fr. 1re tribune 2 fr. bancs 1 fr. 50.

© VILLE DE SISTERON

Nos Compatriotes. — Nous avons le plaisir d'annoncer que notre compatriote M. Paul Roubaud, conservateur des hypothèque à Castelsarrasin, vient d'être élevé à la deuxième classe de ses fonctions.

Toutes nos félicitations à notre sympathique compatriotes.

Délégués Sénatoriaux. — Dimanche, à eu lieu à la mairie, sous la présidence de *M.* Félix Thélène, maire, la désignation des délégués sénatoriaux.

On été désignés :

MM. Félix Thélène, maire ; Paret Emile, premier adjoint ; Revest Louis, deuxième adjoint ; Robert Raoul, Colomb Alfred, Buès Pierre, Maldonnat Louis, Lieutier Marcel, Fabien Clergue, conseillers ; suppléants : MM. Brochier et Blanc Félix.

—o—

Casino-Cinéma. — Ce sera avec intérêt et un vif plaisir que les amateurs du beau et du sensationnel iront ce soir samedi au Casino assister à la séance de cinéma avec au programme *Lady Love* drame de la vie sportive, courses, match de boxe, etc., film très passionnant. le *tigre sacré*, 8e épisode, la souricière ; *La vraie amour*, jouée par Lyodd dit LUI, film d'hilarité et de fou-rire.

=o=

Lit cage à Vendre à une place et en très bon état. S'adresser au bureau du Journal.

—o—

Magasin de Modes à remettre, bonnes conditions. S'adresser au bureau du Journal.

Eldorado-Cinéma. — Ce soir samedi, bal.

L Eldorado-Cinéma fait toujours le régal des enfants et des grandes personnes par le choix de son programme et la netteté de ses films, aussi, nombreux est le public qui par temps d'hiver va aux matinées du dimanche que donne hebdomadairement cet établissement. Après la séance de ciné il y aura bal.

Au programme : *Le Schérif*, drame ; *Institut de Beauté*, comique ; *Boby boy-scout*, comique ; *les gants de Gigetta*, comique ; *le rival de Coco*, dessin animé ; *Cannes et ses environs* voyage ; la *sirène*, drame.

Le soir à 8 h. 30 grand bal, avec orchestre complet.

Les Agendas de bureaux et de poche et les calendriers 1921 sont en vente à l'imprimerie, librairie, papeterie Lieutier, 25, rue Droite, Sisteron.

ÉTAT-CIVIL

du 27 novembre au 3 décembre 1920

NAISSANCES

Estublier Maxime-Fernand-Albert, rue Pousterle.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Léon Joseph-Alphonse Pascal, coupeur d'habits et Marie-Léonie-Blanche André, s. p.

DÉCÈS

Léon-Marius-Joseph Amiell, 25 ans, rue du Rieu. — Franco Charles Pierre, 15 jours.

République Française

VILLE DE SISTERON (B.-A.

MISE EN FERME
De l'Octroi

Le Dimanche 5 décembre 1920, à 2 heures du soir, en l'Hôtel-de-Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant M. le Maire, assisté de deux Conseillers municipaux délégués à cet effet et du Receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de

Bail à Ferme des Droits de l'Octroi Municipal

de ladite Ville, pour **trois années** consécutives qui commenceront le **1er Janvier 1921 pour finir le 31 Décembre 1923.** Les droits sont établis sur :

Boissons et Liquides, Comestibles, Combustibles, Matériaux et Objets divers

Mise à Prix : 35.000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats auraient obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission sauf le recours au préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi ne pourra sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire.

Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers Droits communaux, voir les affiches spéciales

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie des cahiers des charges et de toutes les pièces concernant les adjudications ci-dessus.

Sisteron, le 13 Septembre 1920

Le Maire,
Félix THELENE.

SOCIETÉ COOPÉRATIVE

La Ruche Sisteronnaise

Extrait du Régistre des délibérations

Assemblée Générale du 8 Novembre 1920

L'an mil-neuf-cent-vingt et le huit du mois de novembre à vingt heures les sociétaires de la *Ruche Sisteronnaise* se sont réunis en session extraordinaire à la mairie de Sisteron sur la convocation qui a été régulièrement faite par les soins des membres de la commission.

Plus des trois-quarts des actionnaires étaient présents.

M. BERMOND au nom du Conseil d'administration propose la modification à divers articles des statuts de la *Ruche Sisteronnaise.*

1° L'article 2 qui sera ainsi libellé :

La Société a pour but : l'achat, la répartition, la production de tous les objets nécessaires à l'existence dans les meilleures conditions à ses adhérents. »

Le reste de l'article à supprimer.

L'article ainsi libellé est adopté à l'unanimité.

2° Article 16 ainsi modifié ;

« deux fois par an au cours du trimestre qui suit la clôture des comptes de chaque trimestre, le conseil d'administration convoque l'assemblée générale de tous les actionnaires par une insertion dans un journal d'annonces légales » Approuvé.

3° Article 20, à supprimer :

« le produit de ces amendes sera versé à la caisse de propagande. »

Adopté.

4° Article 22 :

« lorsqu'il s'agit de modifier les Statuts ou d'exclure un sociétaire, les Assemblées générales ne peuvent délibérer valablement que si la moitié des sociétaires sont représentés.

« dans toutes ces assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir les voix de la moitié du capital représenté. » Cet article ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

5° Article 29 :

Le 3e alinéa est modifié ainsi qu'il suit :

« 40 0[0 à la réserve (au lieu de 5 0[0)

A supprimer :

« 25 0[0 au fonds de prévoyance et de solidarité et le 10 0[0 à la propagande coopérative. »

« La ristourne correspondant à la vente au public est versée au fonds de prévoyance. »

Suppressions approuvées à l'unanimité.

6° A l'unanimité sont supprimes les articles 30 et 31.

7° La dernière phrase de l'article 32 est ainsi modifiée :

« Après liquidation de l'actif et acquittement de toutes les dettes, l'assemblée générale attribue l'actif net à ses membres. »

Modifications adoptées à l'unanimité.

Après avoir passé ces différents articles en revue et après les modifications apportées, M. BERMOND demande si quelqu'un des membres présents veut prendre la parole.

Personne ne s'étant levé, M. BERMOND déclare que la séance est levée.

Pour extrait certifié conforme,

Sisteron, le 30 novembre 1920.

L'ampliation aux modifications aux Statuts ont été déposés aux greffes du Tribunal civil et à la Justice de Paix, le

L'Administrateur délégué.
GUIGUES.

Etude de Me ROUBAUD
notaire à **Sisteron**

Adjudication
Volontaire

Le dimanche dix-neuf décembre mil neuf cent vingt, à quatorze heures, en l'Etude et par le ministère de Me Roubaud, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers immeubles situés à Sisteron, appartenant à Madame Roche épouse Honnorat A, de Sisteron.

PREMIER LOT

Une propriété complantée en vignes et cerisiers, quartier du Plan d'Estine, numéro 934 section C, contenant 22 ares 90.

Mise à prix : Deux mille francs

ci..... **2.000** francs

DEUXIÈME LOT

Propriété arrosable quartier du Plan ou Haute Chaumiane, complantée en vignes et arbres fruitiers sur laquelle se trouve un petit bâtiment rural comprenant cuisine, chambre, serre, écurie, cadastrée section B, numéro 185 p. 185 p. 186, 187 et 188 pour 35 ares 28.

Mise à prix : Cinq mille francs.

ci..... **5000** francs

TROISIEME LOT

Terre vague et bosquet quartier des Aurettes, cadastrée section F. numéro 1453, 1454 p. 1455 p. 1456 p. et 1457 p. pour 77 ares 95.

Mise à prix : Cent francs.

ci..... ... **100** francs.

QUATRIÈME LOT

Propriété complantée en vignes et abricotiers avec bastidon, comprenant chambre et écurie, quartier du Claux cadastrée section F. numéros 761 p. et 761 p. pour 56 ares 93 centiares.

Mise à prix : Sept mille francs

ci..... **7.000** francs

CINQUIÈME LOT

Maison d'habitation, quartier de Porte Sauve, comprenant cave, écurie et cuisine au rez-de-chaussée, une chambre au 1er et une au 2me étage, grenier à foin, cadastrée section C numéros 362 et 363.

Mise à prix : Deux mille francs

ci..... ..... **2.000** francs

SIXIÈME LOT

Ecurie et grenier quartier de Porte Sauve sous la salle de la Mission, cadastrée section G. n° 361 p.

Mise à prix : Cinq cents francs

ci..... **500** francs

On peut traiter de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Roubaud, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Roubaud.

Etudes de Paul JOURDAN
Notaire
NOYERS-sur-JABRON (B-A)
et de Me **Félix THÉLÈNE**
avocat-avoué près le Tribunal Civil
de **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
de Biens de Mineurs

Le **dimanche douze décembre** mil-neuf-cent-vingt à **2** heures du soir, il sera, en l'étude et par le ministère de Me JOURDAN, notaire à Noyers, judiciairement commis, procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

des objets mobiliers : **meubles meublants, matériel agricole, une mule, une chèvre, charrette, jardinière, tombereau,** etc., etc.

Ces objets dont la vente a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Sisteron le dix-neuf novembre à la requête de Madame Rose Latil, veuve Marey, tutrice de ses enfants mineurs, dépendent de la succession de Aspasie BLANC, femme Marey Auguste, décédée.

La vente aura lieu au comptant 10 0[0 en plus pour frais.

P. JOURDAN

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Paul Borel, suppléant, le premier décembre mil-neuf-cent-vingt Madame Marie-Alice **Bremond,** Vve Auguste Turin épicière-Droguiste à Sisteron, a vendu au prix désigné dans l'acte à Monsieur Henri-Antoine-Gabriel **Durbec,** mécanicien à Sisteron, le fonds de commerce d'*Epicerie et Droguerie*, situé à Sisteron, rue Deleuze.

Oppositions à notifier en l'étude de Me *BOREL*, notaire, où domicile est élu.

Paul BOREL.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me LIEUTAUD,
notaire à Volone (Basses-Alpes).

A VENDRE

aux Enchères Publiques et Volontaires

Le dimanche, 19 décembre 1920, à 2 heures du soir, en la mairie de l'ESCALE :

UN PETIT DOMAINE

dit du Moulin ou Champfihel

appartenant à l'hoirie de Théodore Roux et Marie Maurel, sis à l'Escale, aux quartiers du Moulin, des Cässes, Rogon, Adrech et Chauvet, comprenant : maison d'habitation et d'exploitation, écurie, grenier, grande remise, terres arrosables et cultivables, jardins prés, vergers, bois, ermas et vagues, d'environ 6 hectares, traversé par la route nationale de Château-Arnoux à Malijai.

Mise à prix..... 16.000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Lieutaud, notaire à Volone, dépositaire du cahier des charges.

Etude de **Me Charles Bontoux**
licencié en droit, avocat-avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

EXTRAIT

de jugement de divorce

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Sisteron le deux juillet mil-neuf-cent-vingt, enregistré, entre Monsieur **Ayasse** Louis-Niel, propriétaire demeurant et domicilié a Turriers et Madame Marguerite **Lambert**, épouse du dit **Ayasse** Louis-Niel.

Il appert que le divorce entre les époux **Ayasse** a eté prononcé au profit de **Ayasse** Louis-Niel, aux torts et griefs de Marguerite **Lambert**.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné. A Sisteron le 30 Novembre 1920.

C. Bontoux.

Etude de Me Pierre BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me Paul **Borel**, suppléant, le trente novembre mil-neuf cent-vingt, Monsieur Flavien **Turcan**, ancien ferblantier à Sisteron a vendu à Monsieur Eugène **Ricou** et Madame Catherine **Pallanca**, mariés, maîtres d'hôtel à Sisteron, aux prix et conditions énoncés dans l'acte, tout le fonds de commerce loué précédemment à Madame Théotiste **Arnaud**, connu sous le nom de *Touring-Hôtel*, situé pres de Sisteron, avenue de la Gare.

Oppositions à notifier en l'étude de Me *BOREL*, où domicile est élu à cet effet.

Paul BOREL

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

située à la Coste, appartenant à M. CAULET, s'adresser à M. Rippert, chapelier, rue Droite, 15.

Même dans les Chevelures les plus épaisses

LA VELDALICE

détruit instantanément **POUX** et **LENTES** sans laisser aucune trace.

1,50 et 2,50 dans toutes les Pharmacies

Envoi *franco* contre 1,80 ou 3 fr. à :

Pharmacie OUDET, à DOLE (Jura)

Malades Désespérés

qui souffrez du **Foi**(Jaunisse, Calculose, Hémoroïdes), de l'**Intestin** (Constipation ou diarrhée rebelle, Entérites, Douleurs abdominales), du **Cœur** et des **Vaisseaux** (Palpitations, Paralysies, Etouffements, Varices, Artério-Sclérose), des **Os** (Rachitisme, Scoliose, Déformations vertébrales, Fistules suppurantes), des **Nerfs** (Agitation, Surmenage, Neurasthénie, Migraine, Névralgies), de la **Peau** (Eczéma, Herpès, Scorbut), de **Diabète, Cachexie, Affaiblissement physique et intellectuel, Anémiés** par le Paludisme ou autres infections, **Convalescents** d'affections aiguës ou chroniques, **Phosphaturiques, Déminéralisés, Rhumatisants, Jeunes** *filles* **à formation difficile, Femmes à retour d'âges pénibles, Régénérez votre sang altéré** et impropre à la santé par la **MINÉROLASE DUPEYROUX. Femmes enceintes** ou **Nourrices** prenez de la **Minérolase** pour subvenir aux besoins minéraux de votre enfant ; donnez-en à votre **Bébé** pour aider à sa **dentition** et sa **Croissance. Chaque cuillerée à café de Minérolase crée du sang de bonne qualité, apte à la vie**, comme le montre les faits suivants : Mme Depré-Herbaut, 16, rue Cavet à Calais (Pas-de-Calais), se guérit, ainsi que ses cinq enfants, en un mois, avec la **Minérolase**, de petits boutons purulents occupant tout le corps et dont les démangeaisons, empêchant le sommeil depuis un an, avaient amené un dépérissement inquiétant. La **Minérolase**, donna à sa nièce, âgée de six ans, de l'appétit qui lui manquait totalement. — Mme Jeanne Julié, à Bouscayrac, par Lacabarède (Tarn), fut guérie par cinq bouteilles de **Minérolase**, de douleurs névralgiques siégeant à la tête, à la nuque, à l'estomac et dont elle souffrait cruellement depuis neuf ans. — Mlle Emma Coret, route de Mennetout, à Salbris (Loir-et-Cher), était amaigrie, affaiblie, nerveuse, manquait de respiration et de sommeil à la suite d'une grippe à rechutes tellement graves qu'elle avait dû abandonner son métier : elle fut gérie par quatre bouteilles de **Minérolase Dupeyroux.**

Ce produit est *le* **moins cher des fortifiants**, car la bouteille, suffisante pour une cure de un ou deux mois suivant l'âge, est envoyée, franco en gare, contre 11 fr. en mandat-carte, par le **Dr Dupeyroux**, 5, Square de Messine, Paris. Il adress. gratis et franco, sur demande, son *IMPORTANTE ETUDE* sur la *Minérolase* et un *QUESTIONNAIRE POUR CONSULTATIONS GRATUITES PAR CORRESPONDANCE.* Tous les jours non fériés, consultations en son cabinet, 5, Square de Messine, Paris, de 9 h. à 11h. et de 14 h. à 17 heures.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. J. GLASER**, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

12 Juillet 20.

Monsieur Glaser,

J suis heureux de vous informer que grâce à votre merveilleux appareil je suis complètement guéri. Tous les bandages que j'avais portés me torturaient et ma hernie s'aggravait. Votre appareil que j'ai porté jour et nuit m'a permis les travaux les plus pénibles sans aucune gène. J'affirme que votre appareil m'a rendu la force et la santé. Je vous autorise à publier ma lettre.

M. Marius Marcel,
à la Tourette par Tolliès-Toucas (Var)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils, de 8 h. à 4 h.

Allez donc tous à

à **MANOSQUE**, 6 décembre, Hôtel Pascal.

à **DIGNE** samedi 11 décembre de 9 h. à 6 h. et le 12 de 8 h. à 6 h. Hôtel Boyer-Mistre.

à **SISTERON**, lundi 13 décembre de 11 h. à 3 h. 1/2, Hôtel des Acacias.

à **VEYNES**, dimanche 19 de 8 h. à 1 h. Hôtel de la Gare.

à **FORCALQUIER**, mardi 21 décembre de 11 h. à 4 h. Hotel des Lices.

Brochure *franco* sur demande, Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes

---

BABAZ JOSEPH

PRIMEURS ET FRUITS

29, RUE DROITE, - Maison Vollaire -
(A coté du magasin de confection Vve André)

Informe sa clientèle qu'il tiendra les marchandises ci dessous :

Beurre de Savoie extra en tablette de 125 grammes. — Beurre en motte. — Gruyère 1re qualité. — Gruyère de montagne tout gras. — Reblochons fromage de Savoie tout crème. — St-Marcelin. — Noix de l'Isère. — Figues de Bougie. — Dattes de Biskra — Oranges d'Espagne — Pommes Rainettes 1er choix — Pommes de table (communes) — Poires — Chataignes de trois qualités — Marrons (Combales) Olives noires — Œufs frais. — Savon. — Végétaline. — lentilles. — Riz. — Haricots blancs de Bourgogne récolte 1920. — Pommes de terres. — Chataignes grillées et tous légumes frais.

Toute marchandise est vendue de premier choix, en chiffres connus et à des prix modérés.

Nouveautés et Confections - Rouennerie

MANTEAUX ET IMPERMEABLES

— pour Hommes, Dames et Enfants —

A. VERNET

18, Rue Droite* -- SISTERON -- *Basses-Alpes

M VERNET à l'honneur d'informer le public qu'il vient de créér à Sisteron, rue Droite dans l'ancienne Epicerie Martel, un magasin d'étoffes, de lingerie, rouennerie, lainage, bonneterie et confections. Grand assortiment de *Complets pour hommes et Pardessus* à des prix modérés. Une visite dans son magasin édifiera tout à fait la clientèle.

ENGRAIS

pour

Fumure, Semailles d'Automne et de Printemps

s'adresser à M. REYNIER 51, rue Droite

SISTERON

Aperçu de quelques prix :

Cyanamide ou Sulfate d'amoniaque de 100 à 132 fr. les 100 kilos,
Superphosphate minéral 14/16 33 fr. 50, marchandise prise sur vagon de 10 tonnes,
Sels de potasse, nouveaux prix,
Sylvinite 12/16 potasse pure 14 fr. les 100 kil. nu par vagon de 10 tonnes,
Sels de Potasse 20/22 de potasse pure 20 fr. les 100 kil. par vagon de 10 tonnes,
En sac la marchandise est facturée 4. fr. 50 en plus par 100 kilos.
Savons les meilleures marques de 3 fr 50 à 3 fr. 80 le morceau de 1 k. frais.

HERNIE

CHUTE DE MATRICE, DESCENTE, EFFORT

La **Méthode Américaine du Grand Spécialiste Herniaire HARISTON** 24, boulevard de la Madeleine, **Marseille, guérit la hernie**, les attestations suivantes le **prouvent** surabondamment :

SUZAN, 103, rue de la République, **Aubagne**, B-du-R. **hernie guérie en deux mois**, 26 septembre 1920,

« Je déclare que sans avoir rien eu à changer dans mon travail de boulanger et sans fatigue ni opération la **Méthode Américaine HARISTON**, m'a guéri d'une Hernie.

BERENGER, boulanger à La Gavotte par St-Antoine. 28 octobre 1920.

« Souffrant **depuis 10 ans** d'une **double hernie** s'aggravant journellement, je déclare qu'en **quatre mois** grâce à la **méthode HARISTON** j'ai éprouvé un **réel soulagement** et en escomptant ma **guérison**, prochaine à mon avis, je vous autorise à publier mon **entière satisfaction** ».

PAUPERT, 3, rue Vincent Leblanc **Marseille**.

C'est donc sans gène sans fatigue et sans opération que la **Méthode Américaine HARISTON** guérit la hernie. Aussi, devant de telles preuves recommandons nous à la **Méthode HARISTON** à toutes nos lectrices et lecteurs atteints de Hernies, Chutes de matrice ou autres déplacements d'organes.

Ne continuez plus à dépenser un argent fou sans même obtenir de résultat. Nous rappelons que, dans un but humanitaire, l'éminent **Patricien examine et renseigne gratuitement.** Riches ou pauvres, allez donc à lui en **toute confiance**, il vous recevra **tous les mois** dans les villes et aux dates ci-après.

MANOSQUE, lundi 6 décembre, *Hôtel de Versailles.*
ORAISON, mardi 7 décembre, *Hôtel Nègre.*
VEYNES, vendredi 17 décembre de midi à 4 heures, *Hôtel de la Gare,*
GAP, samedi 18 décembre, de 8 heures à midi. *Hôtel des Négociants.*
SISTERON, dimanche 19 de 8 h à 3 h. au **Touring-Hôtel** près de la gare.
FORCALQUIER, lundi, 20 décembre, *Hôtel des Lices,*
DIGNE, mardi 21 décembre, de 8 h. à 2. h. *Hôtel du Grand Paris.*
MARSEILLE, tous les autres jours, à son Cabinet, 24, boulevard de la Madeleine

CONSEILS GRATUITS ET DISCRETS PAR CORRESPONDANCE

HARISTON, spécialiste-herniaire
24, Boulevard de la Madeleine, Marseille

© VILLE DE SISTERON

Cycles — Motos — Machines à Coudre

Pièces détachées et Accessoires

Pneumatiques H. LONG
(COTE DE MONTAGNE)

Réparations en tous genres
PRIX MODÉRÉS

REGIS ARNAUD

Agent des Cycles "LABOR"

59, Rue Droite -:- SISTERON

CHAUSSURES CONFECTIONNÉES ET SUR MESURES

ELIE JULIEN

Blessé de Guerre

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

M. Julien informe le public qu'il a en ce moment un grand choix de Chaussures en magasin de bonne qualité et à des prix avantageux.

CHAUSSURES SUR MESURE

Réparations en tous Genres — Travail soigné

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE — HORLOGERIE — ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils
de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux
Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates
et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs
combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON